

**DELIBERATION N° 19/285 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT AFFECTATION DU RESULTAT 2018 ET APPROUVANT LE BUDGET  
SUPPLEMENTAIRE 2019 DU PARC DE LA VOIRIE****SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019**

L'an deux mille dix neuf, le vingt six septembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 13 septembre 2019, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI, François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPUTTI, Laura FURIOLI, Fabienne GIOVANNINI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Paulu Santu PARIGI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI, Pierre POLI, Louis POZZO DI BORGO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Julie GUISEPPI  
M. Jean-François CASALTA à Mme Mattea CASALTA  
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Valérie BOZZI  
M. Pierre GHIONGA à Mme Stéphanie GRIMALDI  
M. Michel GIRASCHI à Mme Laura FURIOLI  
M. Francis GIUDICI à Mme Marie-Anne PIERI  
Mme Marie-Thérèse MARIOTTI à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Juliette PONZEVERA à Mme Muriel FAGNI  
M. Camille de ROCCA SERRA à Mme Chantal PEDINIELLI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV<sup>ème</sup> partie, et notamment les articles L. 4422-1 et suivants,
- VU** la délibération n° 18/011 AC de l'Assemblée de Corse du 16 janvier 2018 décidant le maintien et la création des budgets annexes,

- VU** la délibération n° 18/139 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mai 2018 portant adoption du règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 19/075 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant adoption du budget primitif du parc de voirie pour 2019,
- VU** la délibération n° 19/077 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2019 portant adoption du budget primitif de la Collectivité de Corse pour 2019,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

A la majorité (41 voix POUR : les représentants des groupes « Femu a Corsica » (18), « Corsica Libera » (13) et « Partitu di a Nazione Corsa » (10) ; 10 voix CONTRE : les représentants du groupe « Per l'Avvene » ; 12 ABSTENTIONS : les représentants des groupes « Andà per dumane » (6) et « La Corse dans la République » (6)).

#### **ARTICLE PREMIER :**

**PRECISE** que les résultats de l'exercice 2018 sont repris au budget supplémentaire :

- un excédent de la section de fonctionnement de **36 603 €**,
- un déficit de la section d'investissement de **36 603 €**.

**PRECISE** que le compte administratif présente, au bilan de l'exercice 2018, un excédent global en équilibre.

**PROPOSE** que l'excédent de fonctionnement soit affecté au financement :

- de la section d'investissement pour un montant de **36 603 €** inscrit au compte 1068.

#### **ARTICLE 2 :**

**ADOpte** le Budget Supplémentaire du parc de la voirie pour l'exercice 2019, tel qu'il s'établit à travers les dispositions ci-après et les documents annexés à la présente (rapport de présentation, document comptable) :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A1	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	36 603,00
	*	*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RARN.1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 36 603,00	(si solde positif) 0,00
	*	*	*
	Total de la section d'investissement (2)	36 603,00	36 603,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	280 000,00	280 000,00
	*	*	*
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RARN.1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	*	*	*
	Total de la section de fonctionnement (3)	280 000,00	280 000,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	243 397,00	243 397,00

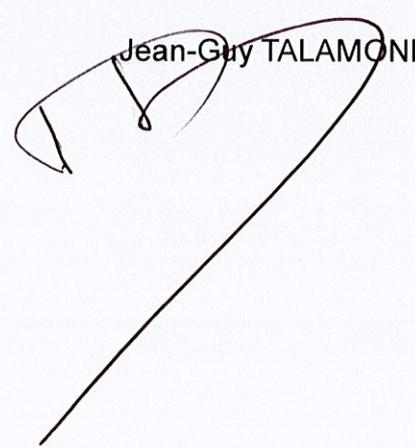
### ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajacciu, le 26 septembre 2019

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI



**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2019/O2/277**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 26 ET 27 SEPTEMBRE 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**AFFECTATION DU RESULTAT 2018 ET BUDGET  
SUPPLEMENTAIRE 2019 PARC DE LA VOIRIE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Le Parc de la voirie se situe dans la zone de la Caldaniccia depuis 1978. Son organisation est répartie entre quatre spécialités : l'exploitation, la comptabilité, le laboratoire, ainsi que l'atelier. Les deux dernières compétences disposent aussi d'un site à Sartène.

L'exploitation a principalement en charge la sécurité horizontale sur les axes routiers, la sécurité hivernale ainsi que la pose de glissières. Le laboratoire contrôle par carottage des échantillons de béton, de goudrons... avec des appareils spécialisés. Il est à noter qu'il dispose, comme pour l'atelier, d'un site sur Sartène.

L'atelier a pour fonction d'effectuer des dépannages hors engins, l'entretien ainsi que la maintenance de matériel roulant. Enfin, la partie administrative du budget annexe tient pour sa part une comptabilité analytique qui permet à la fois d'établir un prix précis pour chacun des types d'intervention du Parc de la voirie ainsi que la quote-part d'intervention relative à la Collectivité de Corse (CdC),

Le budget supplémentaire du parc de la voirie s'établit comme suit :

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS			A1
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	0,00	36 603,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 36 603,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		36 603,00	36 603,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	-280 000,00	-280 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		-280 000,00	-280 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		-243 397,00	-243 397,00

### L'affectation du résultat

La section de fonctionnement présente un résultat en excédent en 2018 de 36 602,84 € (3 268 890,89 € en recettes pour 3 232 288,05 € en dépenses). La section d'investissement se décompose comme suit :

	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	RAR dépenses	RAR recettes
Solde d'exécution de l'exercice précédent (001)	- 8 419,46			
Recettes réelles		147 927,27		0
Dépenses réelles	176 110,65		0	
Total	184 530,11	147 927,27	0	0
Besoin global de financement		36 602,84		

La section d'investissement présente un solde d'exécution déficitaire de 36 602,84 €.

Il est donc proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au déficit de la section d'investissement.

## **II/ Le budget supplémentaire**

### **a) La section d'investissement**

Les recettes de la section sont composées de l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 36 603 €.

### **b) La section de fonctionnement**

Les dépenses enregistrent une restitution de crédits d'un montant de - 500 000 €, au titre des rémunérations, en effet, 16 agents ont été rattachés au Budget Principal de la CdC, lors de la répartition des effectifs.

Par ailleurs, il est demandé d'allouer 220 000 €, un ajustement de crédits supplémentaires est nécessaire pour un montant de 197 000 €, qui se répartissent comme suit :

- 500 € de fournitures non stockables.
- 111 000 € de fournitures de petit équipement chimie.
- 2 500 € d'autres matériels et fournitures.
- 83 000 € pour l'entretien du matériel roulant.

Les 23 000 € de crédits nouveaux, non prévus au Budget Primitif, sont destinés à la maintenance informatique des logiciels du Parc, gérée par la Direction du Digital et des Systèmes d'Information.

A ces montants s'ajoute, un transfert neutre, égal à 5 000 €, d'article à article budgétaire, effectué dans le même chapitre fonctionnel. Le montant total des dépenses de la section s'élève à - 280 000 €.

Ces inscriptions en recettes et dépenses justifient une diminution d'un montant de - 280 000 €, de la quote-part d'intervention de la CdC, pour arriver à un total de - 280 000 €.

Le budget supplémentaire s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à - 243 797 €.